



Réduction de préavis (accord avec le propriétaire)

Par **marco4456**, le **27/10/2008** à **09:02**

Bonjour, rn
je suis actuellement locataire d'un appartement que je vais quitter bientôt. rn
J'ai convenu au départ (à l'amiable) avec mon propriétaire une réduction du préavis à 1 mois. rn
j'ai lui est donc envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception, stipulant suivant notre accord à l'amiable que le préavis serait de 1 mois. rn
Hors une semaine plus tard j'ai reçu un courrier de sa part (recommandé avec AR) disant que si l'appartement n'était pas loué dans le mois , le préavis serait prolongé jusqu'aux 3 mois légaux . rn
je voudrais savoir si le fait que mon propriétaire n'ai pas renvoyé ma première lettre contre signé, fait que notre accord à l'amiable écrit dans cette lettre est toujours valable.

Par **marco4456**, le **29/10/2008** à **09:04**

personne pour me renseigner ? ? ?